

Quels paysages avec quels paysans ?

Les Vosges du Sud
à 30 ans d'intervalle



éditions
Quæ

Quels paysages avec quels paysans ?

Les Vosges du Sud à 30 ans d'intervalle

Jacques Brossier, André Brun, Jean-Pierre Deffontaines,
Jean-Louis Fiorelli, Pierre-Louis Osty, Michel Petit,
Marc Roux, avec la collaboration de Véronique Leclerc

Éditions Quæ
c/o Inra, RD 10, 78026 Versailles Cedex

© Éditions Quæ, 2008

ISBN : 978-2-7592-0192-1

Le code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique et est sanctionné pénalement. Toute reproduction partielle du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.

*À la mémoire de Jean-Pierre Deffontaines, l'un des co-auteurs de cet ouvrage
et notre complice intellectuel si fécond pendant des décennies,
qui a su nous « obliger » à nous intéresser aux paysages,
et de Camille Raichon, longtemps membre de notre équipe de recherches,
converti à l'édition scientifique, ancien directeur des Éditions QUAE,
qui par son enthousiasme nous a encouragés à rédiger cet ouvrage
et sans qui ce projet ne serait pas arrivé à son terme.*

Sommaire

Introduction : Le paysage et l'agriculture	1
Une agriculture en pleine transformation	2
Un paysage dont la perception se transforme et les fonctions sociales évoluent	7
Retour dans les Vosges du Sud, étudiées il y a trente ans	14
Chapitre 1. La dynamique des paysages vosgiens analysée il y a trente ans	17
Un terrain, une orientation de recherche	17
Regarder le paysage ; découvrir les pratiques	29
De l'observation des paysages à l'étude des projets agricoles	36
Retour sur la méthode : terroirs et pratiques clés	44
Chapitre 2. Les pratiques agricoles à l'œuvre dans le paysage de la montagne vosgienne	51
Le paysage de la montagne vosgienne : une mosaïque de facettes en référence aux pratiques qui les entretiennent	52
Les fonctions de base des pratiques : logiques et dynamiques en cours	69
Des exploitations aux terroirs : des dynamiques contrastées	80
Conclusions et questions en suspens	89
Chapitre 3. Le rôle crucial des politiques publiques	93
Des soutiens publics variés et importants	94
Impact de ces interventions publiques sur les agriculteurs et sur les paysages	98
Implications pour l'avenir	104
Conclusion	107
Annexe : Présentation des terroirs il y a plus de 20 ans	113
Un terroir d'altitude où l'agriculture se maintient (Presles, Basse-sur-le-Rupt)	113

Quels paysages avec quels paysans ?

Une vallée où l'agriculture et le tourisme se développent (Le Chajoux, La Bresse)	117
« Résistance » de l'activité agricole dans un terroir moyennement favorable (La Colline de Fresse, Fresse-sur-Moselle)	119
Références bibliographiques	123

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier ici tous les agriculteurs, éleveurs rencontrés dans les Vosges, qui par leurs pratiques « ont fait et font encore le paysage de surcroît ». Nos remerciements également aux deux étudiants Noémie Marquis et Farid Tigroudja, dont les mémoires d'études respectifs ont largement contribué à la finalisation des chapitres 2 et 3. Enfin nos remerciements sincères s'adressent à Chantal Blanc-Pamard et Régis Ambroise, qui par leurs compétences et leurs remarques pertinentes ont contribué à l'amélioration de cet ouvrage.

Introduction

Le paysage et l'agriculture

Paysages et paysans ont partie liée. Pourtant les travaux approfondis portant sur cette relation ne sont pas nombreux. Une observation minutieuse permet de prendre conscience que les paysages sont très largement façonnés par l'activité agricole. On reconnaît sans peine la place des champs, des prés, des animaux, la succession des saisons et les transformations associées de la végétation. Mais on ne va pas souvent jusqu'à inventorier les pratiques agricoles, à s'interroger sur les projets qui les sous-tendent, à s'inquiéter devant les difficultés des agriculteurs à s'adapter, voire simplement à survivre. Alors même que le souci du paysage s'affirme tous les jours davantage.

L'intérêt actuel de la communauté scientifique pour les paysages s'est manifesté récemment par la publication en 2008 de numéros spéciaux consacrés à ce thème par deux revues : « Économie rurale »¹ et les « Cahiers d'économie et sociologie rurales »². Ces deux numéros reflètent la richesse des débats relatifs aux paysages, richesse qui va au-delà des questions abordées dans cette introduction écrite pour l'essentiel par notre regretté collègue J.P. Deffontaines en 2006, avant sa mort prématurée. Néanmoins, le message principal reste valable : le débat public sur les paysages, tel que décrit de façon très intéressante par les introductions de chacun de ces numéros spéciaux (cf. P. Donadieu, 2008 ; J. Cavailhès et D. Vollet, 2008) ne prend pas en compte, ou au mieux très peu, le rôle crucial des pratiques des agriculteurs et l'interprétation approfondie que les agronomes peuvent en donner.

Cette relation entre agriculture et paysage a été approfondie de façon permanente depuis plus de trente ans par des chercheurs de l'Inra, dont notre équipe. Pendant les années 1960 et 1970, nous avons approfondi et renouvelé la question de l'adoption du progrès technique par les agriculteurs. Puis, nous nous sommes intéressés à la relation agriculture-paysage, dans le cas d'un terrain particulièrement sensible et exemplaire, les Vosges du Sud, et plus précisément les hautes vallées de la Moselle et de la Moselotte.

En 1977, alors que le souci paysager est encore très marginal, notre équipe publie un livre : « Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud ». Celui-ci est réédité en 1992, alors que le souci de l'environnement et des paysages devient général. En

1. N° 297-298, janvier-mars 2007.

2. N° 84-85, 3^e et 4^e trimestres 2007.

2005, la même équipe³, maintenant composée de seniors, a pris le temps de revenir sur les lieux de son travail approfondi, consciente qu'un regard averti à trente ans d'intervalle est intéressant et original. C'est l'ensemble de ce parcours et de cette expérience unique que nous souhaitons présenter dans cet ouvrage.

Le paysage rural a été pendant des siècles le résultat non recherché de l'activité agricole et donc considéré comme un simple sous-produit. Mais, en quelques décennies, sa production automatique et inconsciente a été remise en cause, surtout dans les zones de montagne. En même temps, dans nos pays de vieille culture, on a pris conscience qu'on ne pouvait accepter sans réagir cette évolution.

Dans ce chapitre introductif, nous examinons d'abord les transformations qui ont conduit l'agriculture à revoir son rôle et à diversifier ses fonctions. Puis, nous tentons d'explicitier les nouvelles fonctions du paysage perçues dans le contexte français. Sur cette toile de fond, les options essentielles de la démarche entreprise en 1975 sont rappelées et confirmées comme un regard toujours valide en 2005.

► Une agriculture en pleine transformation

Quand l'agriculture se transforme, les paysages changent. Le contexte sociopolitique dans lequel l'agriculture évolue influence les projets et pratiques des agriculteurs et imprime sa marque dans le paysage rural.

Schématiquement on peut retenir quatre traits majeurs pour caractériser ce contexte :

- le développement durable,
- les besoins de sécurité alimentaire et de qualité des aliments,
- le rôle des dynamiques territoriales,
- l'incertaine évolution de la Pac (Politique agricole commune).

Le développement durable et les besoins de sécurité alimentaire et de qualité des aliments

La notion de « développement durable » (*sustainable development*) a fait son apparition officielle dans le discours politique lors de la publication en 1987 du rapport demandé par les Nations unies à la commission présidée par Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre norvégien. « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins* » (Brundtland, 1987). L'idée générale est de concilier le développement économique et social avec les exigences de protection des ressources et des milieux naturels. La finalité ultime est l'amélioration, sur le long terme, des conditions de vie des hommes. L'expression, très générale, est l'objet de nombreuses interprétations. Elle laisse le champ à plusieurs significations

3. Elle n'est pas strictement identique. J. H. Teissier nous a hélas quittés et nous saluons ici sa mémoire, J. Bonnemaire et Y. Houdard n'ont pas pu se joindre à cette démarche, et J. L. Fiorelli, qui avait rejoint l'équipe peu après la parution de « Pays Paysans Paysages dans les Vosges du Sud », résidant dans les Vosges, s'est associé à nous pour cette phase d'actualisation.

de la notion de durabilité. En ce qui nous concerne, le terme implique d'exiger le maintien des qualités environnementales et paysagères.

La dynamique créée par cette expression revêt une grande importance pour l'agriculture. Les finalités mêmes du métier d'agriculteur sont renouvelées. Les modèles de production et de consommation, l'utilisation des ressources, notamment les ressources renouvelables, et plus généralement les modèles socio-économiques dans lesquels s'intègre l'agriculture sont remis en cause (par exemple le culte d'une croissance économique illimitée). L'agriculteur a des responsabilités nouvelles auxquelles il doit faire face : pollutions, rareté des ressources énergétiques et des ressources en eau, diminution de la biodiversité, réchauffement climatique, épuisement des sols.

De plus, il lui revient de satisfaire d'autres besoins que les besoins alimentaires ou industriels. Les urbains, de plus en plus nombreux à fréquenter les espaces ruraux, sont exigeants aussi en termes de paysages. Ces derniers représentent un cadre de vie pour des populations de plus en plus nombreuses. Et ce, même s'ils sont largement « fabriqués » par les pratiques agricoles.

Ainsi, les « cahiers des charges » que l'agriculteur doit respecter se multiplient et se complexifient. À la traditionnelle mission de « nourrir les hommes », s'est ajoutée celle de façonner des paysages agréables comme cadre de vie ou lieu de loisir. Mais avec la notion de durabilité s'ajoutent encore des objectifs globaux tels que minimiser les rejets de CO₂ dans l'atmosphère, économiser l'énergie, favoriser la biodiversité, etc.

Enfin, le développement durable implique des connaissances nouvelles et donc une relation renouvelée avec la recherche. Il suppose également de repenser le système éducatif de formation et d'enseignement agricole.

Plus largement encore, au-delà de la préservation des ressources, de la biodiversité, de la qualité des paysages, s'ajoutent des contraintes relatives à la sécurité et à la qualité de l'alimentation. Suite aux divers épisodes touchant les filières alimentaires (SRAS⁴, vache folle, grippe aviaire...), les consommateurs exigent et exigeront de plus en plus d'informations, notamment sur l'origine des produits et sur les procédés utilisés pour les transformer et les conditionner.

L'agriculture est ainsi soumise à un cahier des charges supplémentaire relatif à l'ensemble de la chaîne alimentaire où tous les maillons sont interdépendants. C'est ainsi un ensemble de demandes explicites ou implicites nouvelles qui doivent être prises en compte par les principaux acteurs de l'agriculture : les agriculteurs.

Les dimensions territoriales

L'agriculture occupe plus de 50 % du territoire national. Les relations entre son développement durable et l'aménagement du territoire sont donc particulièrement sensibles. Comment organiser, dans le territoire, la coexistence d'agricultures de plus en plus contrastées ?

Il y a en effet place pour des formes de production très variées : de l'agriculture intensive à caractère industriel, très mécanisée et performante en terme de rendement

4. Syndrome respiratoire aigu sévère, pandémie grippale nouvelle.

unitaire (quintaux à l'hectare, litres de lait par animal laitier...) aux diverses formes de recherche de durabilité ou de résistance à la productivité maximale par unité de facteur.

De nombreuses exploitations évoluent vers des formes d'entreprises industrielles. Les exploitations s'agrandissent et les parcelles s'élargissent. Elles s'intègrent plus complètement dans les filières de production, de transformation et de consommation. Leurs liens avec les marchés financiers se renforcent. Elles doivent fréquemment s'ajuster aux fluctuations des prix des marchés, utiliser des technologies avancées, simplifier leurs systèmes de cultures, etc. Ces exploitations représentent le fleuron de la modernité, et la condition de l'autosuffisance alimentaire, même si la modernité doit évoluer vers des formes de plus en plus respectueuses de la nature.

Mais on observe aussi des systèmes de production insérés dans des ensembles d'activités divers (services, loisirs...). On voit se développer des combinaisons d'activités nouvelles, des systèmes de cultures et d'élevage pluri-espèces, moins spécialisés, des modes nouveaux de liens avec les consommateurs, des situations où l'objectif écologique prime sur l'objectif économique dès lors qu'un minimum de revenu est atteint.

Plusieurs types d'agricultures se développent et parfois se recouvrent. Même marginales, leur essor est manifeste, sans pour autant que leurs finalités soient toujours aisées à distinguer :

- l'agriculture **biologique** correspond à un choix de valeurs sur l'environnement et sur la vie sociale (1,4 % de la SAU en France ; 11 % en Autriche ; 6 % en Finlande ; 3 % en Allemagne),
- l'agriculture **raisonnée** veut concilier rentabilité (une agriculture compétitive) et préservation du milieu naturel,
- l'agriculture **durable** cherche à être à la fois respectueuse de l'environnement, économiquement viable et socialement équitable,
- la production **fermière** où les agriculteurs remplissent plusieurs fonctions : produire, transformer et vendre,
- l'agriculture **paysanne** vise à maintenir un maximum de paysans dans le territoire avec des exploitations à taille humaine,
- l'agriculture **de précision** utilise les nouvelles technologies (GPS, etc.) pour mieux ajuster les pratiques aux milieux,
- la production **intégrée** fait appel à des régulations naturelles (lutte biologique) dans les processus de production.

En même temps que les formes d'agriculture se multiplient, la prise en compte des paysages dans les débats sur la politique agricole et le développement rural s'impose. Cette question des différentes formes et fonctions des agricultures a même fait l'objet d'un sérieux conflit à l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

La tentative de la Commission européenne, très soutenue par notre pays, de faire reconnaître à l'OMC la spécificité du modèle européen d'agriculture qu'elle mettait en avant, spécificité très largement assise sur la multifonctionnalité de l'agriculture, a échoué. Les pays développés défendant des thèses libérales (il s'agit souvent de pays neufs comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui ne sont pas héritiers d'une vieille civilisation agraire) n'ont en effet vu dans cette tentative qu'un nouvel

avatar du protectionnisme agricole européen. Ils ont été soutenus sur ce point par de nombreux pays en développement pourtant peu suspects d'ultra-libéralisme en matière agricole.

Après les disputes à l'OMC, c'est à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) principalement que le débat s'est poursuivi. Ceci a permis de clarifier les concepts :

- d'une part les fonctions non-marchandes de l'agriculture peuvent légitimer un soutien public pour les rémunérer. Mais il faut pouvoir estimer leur valeur pour la société et s'assurer qu'il y a bien défaillance des mécanismes de marché ;
- d'autre part, la production agricole et la production des services non-marchands sont le plus souvent, ce que les économistes appellent des produits joints. Si bien que le soutien public à ces services constitue indirectement un soutien à la production agricole. Il cause donc des distorsions de concurrence sur les marchés des produits agricoles.

La première considération amène à légitimer les aides publiques à condition que celles-ci soient, comme on dit, découplées de la production. La seconde suggère que le « découplage » est souvent illusoire. Cette limite risque d'être cruciale dans la suite des négociations internationales.

Les incertitudes quant à l'avenir de la politique agricole commune (Pac)

Depuis la création du marché commun agricole dans les années 1960, les interventions publiques affectant l'agriculture ont été massives, nombreuses. Très variées, elles ont été dominées par les mesures de nature communautaire, regroupées au sein de la Pac. Or celle-ci a beaucoup évolué depuis la réforme de 1992. Depuis, les réformes se sont succédées à un rythme rapide. Allant toutes dans le sens d'une moindre intervention sur les marchés et surtout d'un rapprochement du niveau des prix européens vers ceux des marchés mondiaux. Il est clair que le processus de réforme est appelé à se poursuivre sous le double effet de pressions internes à l'Europe et de pressions externes exercées notamment dans le cadre de l'OMC. Ce qui est beaucoup moins clair en revanche, c'est l'impact qu'aura la poursuite de ces réformes sur les diverses agricultures évoquées dans le paragraphe précédent et, par suite, sur les paysages façonnés par ces agricultures.

La réforme de 1992 a marqué un tournant parce qu'elle a initié le rapprochement des prix européens garantis vers les niveaux de prix des marchés mondiaux. En outre, elle a introduit des paiements directs compensatoires aux agriculteurs. Les réformes de 1999 et de 2003 ainsi que les suivantes, plus sectorielles, comme dans le cas du sucre, de la vigne et du vin, ont accentué et généralisé ce mouvement. Les débats ont surtout porté sur les conditions des paiements aux agriculteurs, leurs montants et les modalités de leur financement. Dans le jargon communautaire, ces mesures et ces paiements relèvent du « premier pilier » de la Pac. Cette expression connote l'existence d'un deuxième pilier, expression que la Commission européenne a donnée à un ensemble de mesures hétérogènes de soutien plus ou moins direct au développement rural.

Les pressions européennes et mondiales pour un libéralisme accentué ont constitué le principal moteur de l'évolution des mesures relevant du premier pilier. Il s'agissait de limiter la distorsion sur les marchés mondiaux des mesures européennes. Cela a conduit à des interventions de plus en plus indépendantes du nombre d'animaux élevés, des hectares cultivés, des quantités produites. C'est ce que l'on appelle le « découplage » des aides. Le Gouvernement français craint que l'abandon du soutien à la production ne se traduise par un abandon de l'activité agricole dans certaines régions difficiles. Il lutte pour faire accepter l'idée d'un découplage partiel par opposition au découplage total proposé par la Commission. Au final, la France dispose d'un ensemble hybride de mesures, dont la cohérence générale n'est pas évidente et surtout dont l'avenir est très incertain. Ces remarques sont particulièrement pertinentes pour les activités d'élevage utilisant beaucoup les herbages dans l'alimentation des animaux. Or dans bien des régions ces surfaces jouent un rôle important, parfois essentiel, dans les paysages (photo 1).

La principale leçon à tirer de ce bref rappel est l'incertitude portant à la fois sur l'impact des mesures relevant du premier pilier de la Pac, telles qu'elles sont mises en œuvre actuellement, et sur l'avenir de ces mesures.

Au plan intérieur, la mise en avant du modèle européen d'agriculture, évoqué ci-dessus, peut être interprétée comme une tentative par la Commission de trouver une nouvelle légitimité de la Pac. Les nouvelles demandes sociétales relatives à l'environnement, à la sécurité des aliments, aux paysages et aux territoires justifient de nouvelles mesures. Celles-ci relèveraient d'un deuxième pilier modernisé et renforcé. Cependant les arbitrages budgétaires récents ont mis à mal ce discours. En effet, le Gouvernement français, à l'instigation directe du président Chirac, a défendu avec force et obtenu pour l'essentiel le maintien du financement du premier pilier jusqu'en 2013. De ce fait, les ressources financières disponibles pour financer les nouvelles mesures de politique agricole, plus conformes aux attentes sociétales (environnement, sécurité des aliments, paysages, etc.), en gros les mesures soutenues par le deuxième pilier, ont baissé pour les pays de l'U.E-15 pour la période



Photo 1. Paysages et activité agricole (J. Brossier)

2007-2013 ! Une telle contradiction est-elle tenable ? La prochaine révision à mi-parcours de la Pac en 2008 sera cruciale à cet égard et certains peuvent craindre que le président Sarkozy ne soit pas aussi attaché que le président Chirac à un soutien sans faille de l'agriculture française.

Deux traits majeurs se dégagent de ce bref diagnostic sur l'agriculture :

– d'une part la **diversification des modèles de production** introduit une forte hétérogénéité dans le territoire **au niveau local comme au niveau national** et révèle une « agriculture à plusieurs facettes » : plusieurs types de projets, plusieurs filières techniques, plusieurs modes de vie pour ceux qui la pratiquent, plusieurs façons de s'insérer professionnellement, économiquement et socialement⁵,

– d'autre part la **multiplication des rôles que doit remplir l'activité agricole**, là aussi, **à tous les niveaux géographiques**, résulte pour une large part des revendications de la société, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'aménagement du territoire et de qualité écologique.

Enfin personne ne peut nier le rôle majeur de la Pac alors même que son avenir est en question ; d'où un questionnement fort sur les conséquences notamment paysagiques de son évolution.

►► Un paysage dont la perception se transforme et les fonctions sociales évoluent

Quand l'agriculture se transforme les paysages changent (photos 2a et 2b) Dans le même mouvement, les attentes à l'égard des paysages se renouvellent. C'est pourquoi il importe de passer en revue les « fonctions paysagères » telles qu'elles sont perçues aujourd'hui. Parmi les fonctions du paysage, on peut distinguer les fonctions anciennes ou traditionnelles, qui aujourd'hui se modifient et se renouvellent, et celles qui présentent un caractère de nouveauté. À chaque fonction du paysage nous associons les caractéristiques de la dynamique agricole et les inquiétudes des citoyens.

Les fonctions traditionnelles et leur renouvellement

Le paysage rural cadre de vie

Le fait d'habiter et d'exercer des activités dans un cadre attrayant peut être considéré comme une exigence universelle⁶. Pourtant si le paysage est un objet traditionnel

5. Cf. ce que dit un expert (un extrait du rapport de Marc Guérin, 2005) : « Il y a de fortes chances que la superficie de la forêt française passe de 15 à 18 millions d'hectares, peut-être à 20. Les agriculteurs seront concentrés dans les grandes régions agro-industrielles. Pour le reste, la qualité des paysages résultera d'un projet partagé. La campagne sera ouverte aux loisirs et au tourisme, entretenue par des agro-animateurs et des agro-hôteliers, c'est-à-dire des agriculteurs multifonctionnels, qui auront un pied dans la logique marchande, l'autre dans une logique citoyenne » La France ressemblera peut-être, alors, au bocage anglais. « Un lieu de plaisir et de repos, dit Bertrand Hervieu (Hervieu, 2005), l'espace par excellence de l'aristocratie, le contraire de ce que représente encore la campagne française dans notre imaginaire collectif. ».

6. Pour une vision historique du paysage on pourra se reporter à deux ouvrages fort bien documentés (Barridon, 2006 ; Schama, 1995).

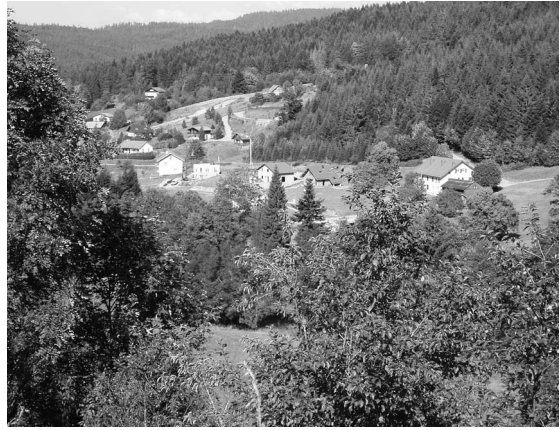


2a

Photos 2. Quand l'agriculture se transforme les paysages changent

2a. Le Chajoux en 1975 (M. Roux)

2b. Lotissement de Xonrupt en 2005 (P.L. Osty)



2b

de l'analyse géographique, la notion de « paysage vécu » n'est apparue que récemment dans les travaux de la géographie française (Frémont, 1984). Ce qui apparaît nouveau aujourd'hui est le souhait formalisé d'un cadre de vie rural pour les non-agriculteurs devenus majoritaires dans l'espace rural. Avec eux s'affirment des exigences de type urbain au sein même du milieu rural.

Ce qui est nouveau également, c'est la volonté d'être acteur dans le paysage vécu, de participer à sa protection et à son évolution. Les citoyens et tous les acteurs sociaux sont concernés par les paysages qu'ils habitent, qu'ils visitent ou qu'ils traversent.

Pourtant force est de constater qu'en certains endroits les paysages se dégradent avec l'irruption de nouvelles activités ou équipements non intégrés dans un « urbanisme rural » réfléchi (« mitages », exploitation de ressources non renouvelables, aménagements discordants...). Ailleurs, le paysage semble « se fermer » suite à l'extension de la forêt et à la déprise agricole (photo 3).

Bien que très minoritaires, les agriculteurs restent les principaux acteurs du paysage cadre de vie. En présence de très divers et nombreux autres usagers de l'espace rural (nouveaux résidents, résidents secondaires, visiteurs, activités récréatives), la probabilité de conflits s'accroît. Mais, en même temps ces nouveaux acteurs sont susceptibles d'apporter au milieu rural des ressources nouvelles qui peuvent être utiles. Par exemple par une valorisation des activités agricoles apportée par la vente, à des visiteurs réguliers, d'une « pédagogie de la nature » répondant à une demande sociale.

Le paysage identité

On se réfère souvent à un paysage qui identifie nos origines. On se soucie de retrouver des racines, on s'identifie à un lieu, à une histoire et souvent à un projet local. Il arrive souvent qu'on attribue au paysage le soin de répondre à ce désir



Photo 3. Avec les reboisements anarchiques les paysages se dégradent (M. Roux)

d'enracinement, en réaction à une mondialisation gommant les différences. Encore faut-il que certains des « caractères originaux » du lieu, souvent associés à l'environnement et à l'architecture, aient été conservés.

Une double question très générale est posée : que faut-il conserver pour garder une spécificité du lieu ? Que faut-il transformer pour assurer son développement ? La réponse à ces questions passe par la concertation des projets locaux.

Au-delà des démarches individuelles, les pouvoirs publics ont pris des initiatives en vue de « patrimonialiser » le paysage et maintenir, voire développer, la diversité culturelle des lieux reflétée par le paysage (« Paysage de reconquête » ; Loi sur le paysage, 1999). La Convention européenne du paysage de 2000, signée en 2005 par la France, dans ses attendus reprend explicitement cette démarche : « ...*conscients que le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne* ».

Le risque d'une « banalisation des paysages » reste cependant majeur. Pourtant, la diversité historique des usages locaux du territoire est reconnue comme une richesse particulière des vieilles civilisations agraires de l'Europe de l'Ouest. L'agriculture est l'élément essentiel de cette diversité.

L'abandon de zones agricoles, notamment en montagne, autour des agglomérations et le long du littoral au profit de la forêt, du bâti ou des infrastructures réduit le capital-diversité des paysages. Le maintien de ce capital dépend en grande partie de la prise de conscience du rôle déterminant de l'agriculture par les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers.

Les agriculteurs eux-mêmes doivent réaliser leur rôle majeur sur l'avenir du paysage et l'intérêt qu'ils ont d'inclure dans leur projet d'exploitation une dimension paysagère (cf. Ambroise, 2004). Un autre risque peut venir du développement de processus marchands dans la mise en valeur de lieux spécifiques susceptible d'intéresser de nombreux visiteurs. Ainsi certains lieux peuvent être mis en scène pour

attirer les curieux et permettre une certaine rentabilité. Ici, l'agriculteur risque de perdre son identité de producteur et de devenir un simple acteur pour les visiteurs urbains. Pour éviter les excès, il importe que ce type de développement respecte la « vérité des lieux ».

Le paysage objet de connaissances

Le paysage, qui porte la marque de l'histoire comme un palimpseste porte la marque d'écrits antérieurs, est, de longue date, un enjeu majeur pour les géographes. Au sein même de l'École française de géographie diverses conceptions coexistent. Dans son ouvrage « Géographie humaine. Essai de classification positive. Principes et exemples », 1910, J. Brunhes prend le « *parti du visible* ». À l'opposé, dans les années 1950, A. Choley par exemple, met en garde contre le visible ; il va jusqu'à dire dans son « Guide de l'étudiant en géographie » : « *le paysage ment* », signifiant ainsi que les apparences sont trompeuses.

Au-delà de la géographie⁷, le paysage s'avère un objet d'analyse pour des sciences diverses : écologie (du paysage), sociologie (rurale), économie (territoriale). Il apparaît comme un atout dans le nécessaire renouvellement de l'agronomie. Le paysage représente en effet une source de connaissances sur les agricultures, sur leur histoire, leurs situations, leurs dynamiques, leurs enjeux, mais il faut reconnaître que les sciences, même la géographie, ont peu investi dans ce domaine (photo 4). Par la multiplicité des informations contenues dans le paysage, celui-ci contribue à une connaissance globale d'un lieu. À condition toutefois que les experts des différentes disciplines, ainsi que les usagers concernés sachent « croiser leurs regards », c'est-à-dire écouter les uns et les autres et s'enrichir de leurs apports.

De nouvelles fonctions du paysage

Le paysage dans l'aménagement du territoire

De nouvelles lois sur l'organisation du territoire témoignent de l'intérêt des pouvoirs publics : communautés de communes et d'agglomération, pays, solidarité pour le renouvellement urbain (SRU), schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local d'urbanisme (PLU). Elles renouvellent des cadres situant le rôle du paysage dans la dynamique des territoires. Pour donner vie à ces cadres, une entrée par le paysage est une voie efficace. Mais il faut que l'agriculture soit partie prenante et que les agriculteurs participent activement à ces instances. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Sur le plan des démarches agricoles individuelles, le contrat territorial d'exploitation (CTE) a été une possibilité d'introduire un projet paysager dans l'exploitation agricole. Cependant, de nombreuses initiatives, engagées dans ce sens, ont été bloquées par le remplacement en 2002 du CTE par le contrat d'agriculture durable (CAD). Ce dernier permet moins facilement de considérer le paysage comme un véritable produit (coproduit) de l'exploitation.

7. On devrait dire des géographies : géomorphologie, géographie physique, géographie humaine, sans parler de la géologie dans tous ses aspects...